



SERVICE INDUSTRIEL
DE L'AERONAUTIQUE
AIA DE BORDEAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Référence :

CCTP / 25 / 1917 / APS / AIA BX

Version: 0

Date: 19/12/2025

CCTP pour le ou les sites de ⁽¹⁾ : AB ☐ BR ☐ BX ☒ CF ☐ CP ☐ DS ☐

(1) cocher les cases correspondantes

AB : Ambérieu-en-Bugey ; BR : Bretagne ; BX : Bordeaux ; CF : Clermont-Ferrand ; CP : Cuers-PierreFeu ; DS : Direction du service

Objet

Le présent document définit les clauses techniques particulières à appliquer dans le cadre de :

**APPUI REGLEMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA SANTE
SECURITE AU TRAVAIL ET DE L'INCENDIE
AU PROFIT DE L'ATELIER INDUSTRIEL DE L'AERONAUTIQUE
DE BORDEAUX**

Prescripteur : Renaud Verliat

Références documentaires éventuelles :

Entité émettrice : APS

Mots-clés : Santé Sécurité au Travail, Veille réglementaire, Adéquation

Rédigé par

Vérifié par

Approuvé par

Émetteur de Besoin
AIA de Bordeaux
(Nom - Date - Visa)

Mélanie FOURNIER

19/12/2025
Mélanie FOURNIER

Chef du groupe
Hygiène-sécurité

Assurance Qualité Fournisseurs
AIA de Bordeaux
(Nom - Date - Visa)

09/12/2026

Assurance Qualité Fournisseurs
Jean-Charles LEPEBYRE

Direction
AIA de Bordeaux
(Nom - Date - Visa)
Bernard SOULE

**L'Ingénieur Général de l'Armement
Bernard SOULE**
Directeur
de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique
de Bordeaux



SERVICE INDUSTRIEL
DE L'AERONAUTIQUE
AIA DE BORDEAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Référence :

CCTP / 25 / 1917 / APS / AIA BX

Version: 0

Date: 19/12/2025

- SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS SUCCESSIVES -

Version	Date	§ Modifié	Nature de la modification	Rédacteur
0	19/12/2025	/	Edition de base prenant en compte les retours ULHA-DQA/F-BSI-SDGO	M.FOURNIER



SERVICE INDUSTRIEL
DE L'AÉRONAUTIQUE
AIA DE BORDEAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Référence :

CCTP / 25 / 1917 / APS / AIA BX

Version: 0

Date: 19/12/2025

SOMMAIRE

1 – OBJET/CONTEXTE	4
1.1 – Objet.....	4
1.2 – Contexte	4
2 – DOCUMENTS ET TERMINOLOGIE.....	4
2.1 – Documents de référence	4
2.2 – Terminologie.....	4
3 – EXIGENCES DE RESULTATS TECHNIQUES.....	5
3.1 – Nature et objectif de la prestation	5
3.2 – Exigences fonctionnelles.....	5
3.3 – Spécification des travaux et fournitures associées.....	7
3.4 – Exigences particulières.....	8
3.5 – Exigences d'assurance de résultats	8
3.5.1 – Opération de vérification de la conformité et de réception de la prestation.....	8
3.5.2 – Conditions de surveillance	8
3.6 – Conditions de livraison.....	8
3.7 – Conditions de garantie.....	8
4 – EXIGENCES DE MANAGEMENT	8
4.1 – Exigences relatives à la structuration de la prestation	8
4.2 – Maîtrise des coûts et des délais	8
5 – EXIGENCES D'ASSURANCE DE LA QUALITE	8
5.1 – Responsabilités, planification, communication	8
5.2 – Management des ressources	9
5.2.1 – Compétences du personnel	9
5.2.2 – Législation du travail et autres.....	9
5.2.3 – Agrément du personnel	9
5.2.4 – Respect de la réglementation du site (discipline, devoir de confidentialité, sûreté, hygiène et sécurité du travail, environnement)	9
6 – CLAUSES DEFINISSANT LA COMPOSITION DETAILLEE DES PRESTATIONS ET FOURNITURES	11
6.1 – LIVRABLES.....	11



SERVICE INDUSTRIEL
DE L'AERONAUTIQUE
AIA DE BORDEAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Référence :

CCTP / 25 / 1917 / APS / AIA BX

Version: 0

Date: 19/12/2025

1 – OBJET/CONTEXTE

1.1 – OBJET

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) a pour but de définir des prestations de gestion de la conformité à la réglementation en matière de Santé Sécurité au Travail et Incendie au profit de l'AIA de BORDEAUX qui est réparti sur différents sites :

- l'Atelier industriel de l'Aéronautique de Bordeaux, site principal, accès par le 26 rue Émile Combes à Floirac (33270)
- l'annexe du site principal, lieu-dit « Croix d'Hins »- Commune de Cestas (33610)
- les antennes de l'AIA située sur les Bases Aériennes n° :
 - 116 de Luxeuil-les-Bains (avenue Guynemer - 70300 Saint Sauveur)
 - 133 de Nancy (54170 Thuilley-aux-Groseilles)
 - 123 d'Orléans (rue de la base – 45140 Boulay-les-Barres)
 - 105 d'Evreux (5 chemin du coudray – 27930 Fauville)
 - 118 de Mont-de-Marsan (avenue du colonel Kw Rozanoff – 40000 Mont-de-Marsan)
 - 113 de Saint-Dizier (route de Moeslains – 52100 Saint-Dizier)
 - 115 d'Orange (base aérienne 115 Caritat – 84100 Orange)
- Le guichet de l'AIA situé sur la base Belge de la 15^{ème} Wings de Melsbroek

1.2 – CONTEXTE

L'AIA de Bordeaux est un site industriel de maintenance aéronautique comptant environ 1200 personnels appartenant au Ministère des Armées avec des processus de production et des risques professionnels très variés. La réglementation applicable est basée notamment sur : le code du travail, le code de la défense, le code de la santé publique et le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

2 – DOCUMENTS ET TERMINOLOGIE

2.1 – DOCUMENTS DE REFERENCE

ISO 45001 : 2018 : système de management de la santé et de la sécurité au travail

2.2 – TERMINOLOGIE

Liste des abréviations utilisées :

AIA :	Atelier Industriel de l'Aéronautique
APS :	Administration Groupe Prévention et Sécurité
CCTP :	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CPRP :	Chargé de Prévention des Risques Professionnels
CVPO :	Contrôles et Vérifications Périodiques Obligatoires

CE DOCUMENT ET LES INFORMATIONS QU'IL CONTIENT EST LA PROPRIÉTÉ DE L'ATELIER INDUSTRIEL DE L'AÉRONAUTIQUE DE BORDEAUX ET NE PEUT ÊTRE REPRODUIT OU COMMUNIQUÉ SANS SON AUTORISATION.



SERVICE INDUSTRIEL
DE L'AÉRONAUTIQUE
AIA DE BORDEAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Référence :

CCTP / 25 / 1917 / APS / AIA BX

Version: 0

Date: 19/12/2025

PVCSF : Procès-Verbal de Certification de Service Fait
RDV : Rendez-vous
RSC : Responsable de suivi de contrat
RTEC: Responsable technique de l'entreprise contractante
SIAé : Service Industriel de l'Aéronautique
SSI : Sécurité des Systèmes d'Information
SST : Santé Sécurité au Travail

3 – EXIGENCES DE RESULTATS TECHNIQUES

3.1 – NATURE ET OBJECTIF DE LA PRESTATION

La mission du CPRP consiste entre autres à contribuer à l'application de la réglementation en matière de Santé Sécurité au Travail, à alerter les personnes concernées et à tenir informé le directeur de l'AIA de Bordeaux en cas de manquement à des obligations réglementaires.

L'action du prestataire se définit comme une assistance apportée au CPRP de l'AIA de Bordeaux, à la gestion de la conformité à la réglementation en vigueur en matière de Santé Sécurité au Travail (Code du Travail et textes spécifiques du Ministère des Armées).

L'AIA de Bordeaux est un établissement industriel du Ministère des Armées comprenant environ : 1200 personnels civils (65% de personnels à statut ouvrier) et 100 personnels militaires.

3.2 – EXIGENCES FONCTIONNELLES

Poste 1 : Audit initial

Des RDV seront organisés par le RSC avec le titulaire pour lui présenter le site principal et son annexe avec les différents services comme : les contrôles réglementaires, la maintenance, le service chargé des travaux d'infrastructure, la formation, les ressources humaines, le médecin du travail etc...

Des visites de site des différents ateliers de Bordeaux et de Croix d'Hins seront également organisées en permettant notamment l'accès aux différents locaux techniques et industriels.

Le titulaire livrera dans un délai de 3 mois à compter de la 1^{ère} visite de site, un bilan au RSC comprenant les éléments suivants :

- 1. Une base de données comprenant l'intégralité des textes et exigences réglementaires applicables aux activités de l'AIA de Bordeaux, incluant notamment un volet spécifique sur les CVPO
- Le périmètre de l'étude couvrira l'ensemble des textes relatifs à la SST (règlements européens, codes, lois, décrets d'application et arrêtés du ministère des armées)
- Le titulaire devra reprendre l'intégralité des données de la base précédente extraite sur un fichier excel. La transmission de ce fichier Excel devra se faire de manière sécurisée (soit en présentiel, soit à l'aide du logiciel de chiffrement ZED !). Les données comprennent un recensement des textes applicables soit communs à tous les sites, soit dédiés au site principal et ses antennes ainsi que

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Référence :

CCTP / 25 / 1917 / APS / AIA BX

Version: 0

Date: 19/12/2025

l'étude de recollement avec le statut de conformité pour chacune des exigences des textes

- Le titulaire devra proposer un classement des textes permettant de faciliter leur recherche dans la base (exemple : familles de risques professionnels physiques et chimique, CVPO etc...)
- Cette base de données pourra être complétée par les utilisateurs pour y insérer par exemple des procédures santé sécurité internes ou tout autre élément permettant de justifier de la bonne application d'une exigence d'un texte.
- 2. L'évaluation de conformité aux différents textes :
 - Conforme avec suivi nécessaire
 - Non-conformité à venir
 - Non-conformité mineure ou majeure
 - Non statué, à vérifier
- L'élaboration de plans d'actions en cas de non-conformité
- Elaboration d'indicateurs pour suivre l'évolution de la conformité réglementaire

Le bilan demandé au titulaire sera présenté sous forme d'un outil numérique convivial et ergonomique sur une application web sécurisée accessible au moyen d'identifiants propres à chaque personne devant y accéder et nommément identifiée. Le RSC sera détenteur de la liste des personnes pouvant accéder à cette application. Il devra également bénéficier d'une formation à la prise en main de l'outil.

Un minimum de 3 réunions de validation seront organisées sur le site de Bordeaux entre le titulaire et le RSC durant la période des 3 mois, afin de lui permettre de recueillir toutes les informations et de valider le bilan fourni notamment au niveau de l'évaluation de la conformité et de l'élaboration d'indicateurs.

Poste 2 : Réalisation de la veille applicable et suivi de la conformité

A l'issue de la livraison de la base de donnée des textes réglementaires, le titulaire fournira tous les mois un bulletin de veille réglementaire dans l'ensemble des domaines identifiés lors de l'audit initial. Cette veille modifiera en conséquence la base de données réglementaire, le RSC sera averti de cette évolution.

Si des documents protégés Diffusion Restreinte doivent être analysés par le titulaire afin d'attester du niveau de conformité aux textes réglementaires dans l'outil de veille, ils pourront soit être consultés sur site soit être transmis en utilisant l'outil de chiffrement dont dispose le titulaire (ACID ou ZED !).

La mention Diffusion Restreinte indique que l'information ne doit pas être rendue publique et ne doit être communiquée qu'aux personnes ayant besoin de la connaître.



SERVICE INDUSTRIEL
DE L'AERONAUTIQUE
AIA DE BORDEAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Référence :

CCTP / 25 / 1917 / APS / AIA BX

Version: 0

Date: 19/12/2025

Le titulaire devra sensibiliser les personnes en charge de cette veille SST et incendie sur l'obligation de discrétion et de réserve dont ils devront faire preuve dans la manipulation des informations liées à la gestion de la conformité de la réglementation en vigueur en matière de SST et notamment celles protégées Diffusion Restreinte.

Le titulaire proposera une assistance réglementaire juridique illimitée sur des thématiques santé-sécurité. Une réponse à toute question posée par e-mail vers une adresse mail fonctionnelle communiquée au lancement du marché doit être apportée sous 15 jours calendaires par e-mail vers le RSC.

Pour toute question jugée complexe par le RSC et nécessitant un déplacement sur site ce délai pourra être reporté à 2 mois. Un nombre maximum de 5 jours de déplacement par an sur l'ensemble des sites de l'AIA de Bordeaux sera à prévoir pour répondre aux questions posées.

Une réunion trimestrielle sur le site principal de Bordeaux sera également réalisée afin de :

- Faire évoluer la base de données de textes applicables si nécessaire en fonction de l'évolution :
 - de la réglementation,
 - des process (ex. évolution du périmètre des CVPO à réaliser),
 - et des situations de travail de l'AIA de Bordeaux
- Conseiller l'AIA pour la mise à jour de l'évaluation de conformité avec les indicateurs et les plans d'actions associés

De nouvelles visites de sites avec le titulaire pourront être réalisées à cette occasion.

Cette réunion donnera lieu à un bilan transmis par mail par le titulaire à destination du RSC, dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la date de la tenue de la réunion trimestrielle.

Poste 3 : Réversibilité des données

2 mois avant la fin du contrat, le titulaire fournira : l'ensemble des données sous forme d'un tableur excel présentant les textes applicables et le statut de conformité de l'AIA, les indicateurs à jour, ainsi que l'ensemble des plans d'actions et leur état d'avancement.

La transmission de ce fichier Excel devra se faire de manière sécurisée (soit en présentiel, soit à l'aide du logiciel de chiffrement Zed !).

3.3 – SPECIFICATION DES TRAVAUX ET FOURNITURES ASSOCIEES

Le référentiel de textes applicables ainsi que le suivi d'adéquation et les plans d'actions associés seront accessibles sur une application web (compatible avec les règles de notre SSI)

Chaque bulletin de veille sera fourni en version numérique sous Acrobat Reader, Word, Excel ou Powerpoint (versions en cours d'utilisation à l'AIA).



SERVICE INDUSTRIEL
DE L'AERONAUTIQUE
AIA DE BORDEAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Référence :

CCTP / 25 / 1917 / APS / AIA BX

Version: 0

Date: 19/12/2025

3.4 – EXIGENCES PARTICULIERES

Sans objet

3.5 – EXIGENCES D'ASSURANCE DE RESULTATS

3.5.1 – Opération de vérification de la conformité et de réception de la prestation

Les exigences de réception sont la réalisation de l'ensemble des fournitures et travaux, conformément au présent CCTP.

Pour chacun des lots, un procès-verbal de certification de service fait (PVCSF) sera établi par le RSC qui sera chargé du constat et du suivi de l'avancement des prestations ainsi que de prononcer la décision de réception après vérification de la parfaite réalisation de la prestation.

3.5.2 – Conditions de surveillance

Le titulaire doit se soumettre à tout contrôle exercé par le RSC qui effectue le suivi d'exécution du présent marché.

3.6 – CONDITIONS DE LIVRAISON

Sans objet

3.7 – CONDITIONS DE GARANTIE

Sans objet

4 – EXIGENCES DE MANAGEMENT

4.1 – EXIGENCES RELATIVES A LA STRUCTURATION DE LA PRESTATION

Sans objet

4.2 – MAITRISE DES COUTS ET DES DELAIS

A l'issue de chaque réunion avec le RSC, le RTEC du titulaire disposera de 3 jours ouvrés pour effectuer les mises à jour de la base de donnée réglementaire.

5 – EXIGENCES D'ASSURANCE DE LA QUALITE

5.1 – RESPONSABILITES, PLANIFICATION, COMMUNICATION

Le personnel du titulaire travaille sous la seule autorité de sa propre entreprise, il ne reçoit donc pas d'ordre direct de la part de l'AIA de Bordeaux.

Le titulaire désigne par écrit son responsable technique de l'entreprise contractante (RTEC), qui sera l'interlocuteur unique du RSC de l'AIA.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Référence :

CCTP / 25 / 1917 / APS / AIA BX

Version: 0

Date: 19/12/2025

5.2 – MANAGEMENT DES RESSOURCES

5.2.1 – Compétences du personnel

Le titulaire recrute le personnel compétent nécessaire sous sa seule responsabilité.

5.2.2 – Législation du travail et autres

Le titulaire s'engage à appliquer l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en matière de droit du travail, de législation sociale et de législation fiscale.

5.2.3 – Agrément du personnel

L'accès sur l'un ou l'autre des sites des personnels du titulaire est soumis à l'accord préalable de l'officier de sécurité de chaque établissement.

Chaque personnel pour lequel l'accès à l'un ou l'autre site aura été autorisé, se verra remettre un badge, délivré par le service chargé du contrôle des entrées. Ce badge, nécessaire pour pénétrer sur chaque site et valant autorisation individuelle d'entrer, ne pourra être ni prêté, ni cédé.

En cas de perte ou de vol du badge, le personnel concerné devra dans les meilleurs délais en informer le service chargé du contrôle des entrées du site concerné.

Le refus de laisser entrer qui serait opposé aux personnels du titulaire serait justifié par des considérations de sécurité de la défense. Le détail de ces considérations n'est en aucun cas communicable.

Sur les sites, les employés du titulaire doivent être en possession d'une carte nationale d'identité, porter le badge de manière permanente et apparente et répondre à tout contrôle qui serait demandé par l'administration (entrée, sortie ou circulation sur les sites).

L'accès aux périmètres protégés s'effectuera conformément aux règles de sécurité en vigueur.

5.2.4 – Respect de la réglementation du site (discipline, devoir de confidentialité, sûreté, hygiène et sécurité du travail, environnement)

Le titulaire est tenu de respecter et de faire appliquer les consignes générales en vigueur sur les sites et notamment les règles de circulation dans l'enceinte militaire et de port du badge.

Il est soumis au secret professionnel et s'engage en outre à garder ce secret.

Il aura accès à tous les locaux de l'établissement hors zones réservées (aucun accès autorisé).

Dans les zones à accès restreint, une autorisation spécifique, motivée, sera demandée.

Le détail de ces zones et les coordonnées de la personne à laquelle doit être demandée une autorisation spécifique ne sera communiqué qu'au seul titulaire par l'officier de sécurité.



SERVICE INDUSTRIEL
DE L'AÉRONAUTIQUE
AIA DE BORDEAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Référence :

CCTP / 25 / 1917 / APS / AIA BX

Version: 0

Date: 19/12/2025

Il s'engage en outre à garder le secret sur les dispositions, méthodes et procédés quelconques qui pourraient lui être communiqués ou dont il pourrait avoir pris connaissance au cours ou à l'occasion de sa mission.

Tout employé qui aura contrevenu à la réglementation en vigueur sur le site se verra retirer l'autorisation d'accès à l'établissement, sans que le titulaire puisse arguer de ce fait en cas d'inexécution ou mauvaise exécution totale ou partielle de ses obligations prévues au marché.

Pour les communications ou publications techniques qu'il serait amené à effectuer, le prestataire est soumis à une obligation de réserve à l'égard de toute information dont il a connaissance de par son activité au sein de l'établissement.

Le titulaire s'engage à respecter les dispositions qui figurent dans l'arrêté du 19 mai 2020 relatif aux mesures de prévention concernant les travaux ou prestations de service effectués dans un organisme de la défense par une ou plusieurs entreprises extérieures.

Conformément à l'arrêté du 19 mai, au moins une semaine avant le début des travaux, il est procédé à l'initiative du responsable technique de chaque AIA à une inspection commune des locaux et /ou zones de travail.

Au cours de celle-ci, les risques d'interférences éventuels sont identifiés en vue de la rédaction d'une attestation d'inspection préalable de prévention préalablement à la première intervention de l'entreprise extérieure à l'intérieur de l'enceinte de l'AIA concerné

Ce document fera l'objet d'une révision annuelle, ou à chaque modification des conditions d'intervention générant de nouvelles interférences

Dans tous les cas, aucune prestation ne pourra démarrer avant cette inspection de prévention préalable pilotée par le Service Santé Sécurité au Travail et déclenchée à l'initiative du RSC ou de l'entreprise titulaire.

L'AIA est certifié ISO 14001

La politique environnementale ainsi que la plaquette sur le tri des déchets de chaque établissement seront données lors du plan de prévention.

Le titulaire doit s'assurer que toute personne exécutant une tâche qui a potentiellement un impact significatif sur l'environnement est compétente (par formation initiale, professionnelle ou expérience) et conserver les enregistrements associés.



SERVICE INDUSTRIEL
DE L'AERONAUTIQUE
AIA DE BORDEAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Référence :

CCTP / 25 / 1917 / APS / AIA BX

Version: 0

Date: 19/12/2025

6 – CLAUSES DEFINISSANT LA COMPOSITION DETAILLEE DES PRESTATIONS ET FOURNITURES

6.1 – LIVRABLES

Dans le tableau ci-dessous, les prestations attendues pour chaque tâche sont appelées livrables :

Poste	Tâche	Livrable
1	Etablir un bilan présentant le référentiel de textes applicables, le statut de conformité, les indicateurs et le plan d'actions associé	Donnera lieu à la livraison dans un délais de 3 mois à compter de la 1 ^{ère} visite de site, d'un bilan sous forme d'un outil numérique convivial et ergonomique : une application web sécurisée sera à privilégier
2	Réalisation de la veille applicable et suivi de la conformité	- Fourniture tous les mois d'un bulletin de veille réglementaire. - Assistance réglementaire en ligne illimitée - RDV trimestriels donnant lieu à un bilan transmis par mail des mises à jour réalisées - Evolution du référentiel de textes applicables si nécessaire - Accompagnement à la mise à jour de l'évaluation de conformité, des indicateurs et du suivi des plans d'action
3	Réversibilité des données	En fin de contrat, le titulaire devra restituer l'ensemble des données sous forme d'un tableur Excel® présentant les textes applicables et le statut de conformité de l'AIA, les indicateurs à jour, ainsi que l'ensemble des plans d'actions et leur état d'avancement. Ce bilan devra être rendu sous 2 mois avant la fin du marché.